

AVIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7-2023

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de **règlement numéro 7-2023, ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin de créer la zone Rc21 à même une partie des zones Ra3, Ra5 et Ra6.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **5 juin 2023, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 7-2023, soit la modification du plan de zonage et du règlement de zonage numéro 21-90 afin de créer la zone résidentielle multifamiliale Rc21 à même une partie des zones Ra3, Ra5 et Ra6.
4. Les zones visées par cette modification au plan de zonage et au règlement de zonage sont les zones Rc21, Ra3, Ra5 et Ra6. Sommairement, ces zones sont contenues à l'intérieur du quadrilatère formé par l'avenue Industrielle au nord-ouest, par la 2^e rue Guimond au nord-est, par la rue Hudon et la rue du Verger au sud-ouest, et par l'avenue du Vallon et la rue de la Montagne au sud-est.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 7-2023 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 7-2023 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement numéro 7-2023 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 17 mai 2023.

Bastien Gaudet
Greffier